

**NOTES D'ALLOCUTION DE STÉPHANE RIVARD,  
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE  
JURISTES DU CANADA,  
À L'OCCASION D'UNE CÉRÉMONIE POUR ACCUEILLIR L'HONORABLE  
JUGE THOMAS A. CROMWELL À LA COUR SUPRÊME DU CANADA**

**Ottawa (Ontario)**

**16 février 2009**

**(Priorité au texte prononcé)**

Madame la juge en chef McLachlin, Mesdames et Messieurs les juges de la Cour suprême, Monsieur le Ministre Nicholson, Monsieur le Ministre Clarke, chers invités, amis et membres de la famille de Monsieur le juge Cromwell,

En cette occasion où nous célébrons une nomination si bien méritée dans la carrière tout à fait exceptionnelle du juge Thomas Cromwell, c'est un honneur pour moi de vous transmettre les salutations et les félicitations des 14 ordres professionnels de la profession juridique au Canada qui réglementent les 95 000 avocats et avocates du Canada et les 3 500 notaires du Québec dans l'intérêt du public.

À titre de président de la Fédération, je suis honoré d'avoir été invité, en son nom, à cette tribune avec les représentants d'autres organismes nationaux et provinciaux qui jouent un rôle essentiel à l'administration de la justice et la préservation de la primauté du droit au Canada. J'aimerais donc remercier

Madame la juge en chef McLachlin de m'avoir donné la chance d'être ici aujourd'hui.

Je suis heureux de pouvoir moi aussi féliciter Monsieur le juge Cromwell en cette occasion d'une si grande importance. Il s'agit d'un moment de grande fierté non seulement pour lui, mais également pour les membres de sa famille et c'est pourquoi je leur offre mes plus sincères félicitations à eux aussi.

Cet événement prend une importance considérable pour de nombreuses raisons. Nul doute que l'admiration devant les qualités personnelles et professionnelles de Monsieur le juge Cromwell par tant de gens qui ont exercé le droit avec lui, qui ont été ses élèves ou qui connaissent bien ses jugements vient confirmer la justesse de sa nomination à cette Cour. On convient qu'une accession à la Cour suprême n'est pas et ne doit pas être le résultat d'un concours de popularité, mais s'il en était ainsi, il serait difficile de trouver des habitués de la cour qui ne seraient pas en faveur de ce choix.

Puisque, à mon avis et sûrement à son avis aussi, Monsieur le juge Cromwell est encore un jeune homme, il serait présomptueux de ma part de laisser entendre que cette étape de son parcours professionnel est l'apogée, le point culminant, de sa carrière. Il a à peine commencé et c'est pourquoi on ne peut parler d'une nomination qui vient couronner une brillante carrière de juriste. Certains anciens

membres de cette Cour réunis ici aujourd'hui seraient d'accord avec moi. De toute façon, ses meilleurs jugements restent à être rédigés.

À titre de président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, je préfère aborder les débuts de la carrière juridique de Monsieur le juge Cromwell. Il est vrai que des occasions comme celle-ci nous rappellent le moment où un juge gravissant les échelons a prêté serment professionnel devant son premier tribunal.

Mais je préfère remonter plus loin. C'est lorsqu'il a prêté serment au moment d'être admis au barreau pour devenir membre de la profession juridique que Monsieur le juge Cromwell s'est engagé à faire respecter la primauté du droit et servir le bien collectif. Pour plusieurs d'entre nous ici dans cette salle, sinon la plupart, ce moment solennel était non seulement une source de grande fierté et d'espoir, mais il représentait à la fois le point final de nos études en droit et le début d'une formation continue. En devenant membre de notre barreau, nous avons le sentiment de faire partie d'un groupe exclusif, ce qui nous a aussi inculqué le devoir si important de servir l'intérêt de la justice, de servir le public et de servir nos clients et nos clientes, et de le faire avec honneur et intégrité. Peu importe la voie que nous avons prise, que ce soit dans un cabinet privé ou avec le gouvernement, dans le monde des affaires, en politique, dans le milieu universitaire ou même avec la magistrature, ce que nous avons ressenti tout juste au moment de devenir juristes... nous le ressentons encore aujourd'hui.

C'est donc dans des circonstances telles que celle-ci que l'accueil d'un nouveau juge à la Cour suprême est beaucoup plus qu'une reconnaissance des réussites personnelles de Monsieur le juge Cromwell. En effet, cet événement aujourd'hui amène tous les membres de la profession juridique à réfléchir aux engagements qu'ils et elles ont pris lorsqu'ils et elles ont décidé d'assumer leurs grandes responsabilités qui constituent en partie les fondements de notre système juridique.

L'accession d'un de nos anciens collègues à la Cour suprême du Canada suscite, entre autres, une fierté que tous partagent... tous les ordres professionnels de juristes du Canada et leurs quelques 100 000 membres.

Je termine avec une observation sur la formation que Monsieur le juge Cromwell a reçue avant d'étudier le droit. Sa biographie vous dira que sa première formation était en musique et j'ai cru comprendre que s'il n'avait pas pris cette décision fatidique de devenir juriste, peut-être serait-il aujourd'hui un organiste professionnel de grand renom – et non pas un joueur du type d'orgue que l'on trouve dans le coin d'un salon, mais plutôt un grand orgue comme ceux qui ornent les cathédrales ou qui évoquent des scènes du Fantôme de l'Opéra. En pensant à ce qui aurait été si Monsieur le juge Cromwell avait pris cette voie, on peut facilement faire appel à la métaphore pour parler de sa carrière en tant que juge et particulièrement en tant que juge du plus haut tribunal. Dans le cas présent, il revêtira sa toge et se produira devant un grand auditoire, parfois en

solo, parfois en quintette ou avec tout l'orchestre. Les notes qu'il jouera seront claires et précises, mais parfois, et délibérément, il optera peut-être pour un son discordant. Et surtout, ses notes retentiront longtemps et laisseront une impression durable à tous ceux qui les entendront. En effet, cet événement aujourd'hui revêt une grande importance – place au concert.

Encore une fois Monsieur le juge Cromwell, je vous prie d'accepter mes plus sincères félicitations et mes meilleurs vœux. Merci.